

Elargissement du bureau communautaire : un exercice démocratique difficile

La majorité s'est avérée insuffisante pour que le conseil communautaire puisse élargir son bureau à douze vice-présidents, ce qui aurait pu permettre à la majorité sanclaudienne d'espérer intégrer trois élus supplémentaires à l'exécutif.

La Communauté de communes Haut-Jura Saint-Claude poursuit les discussions engagées depuis plus d'un an avec la Ville de Saint-Claude.

Lundi 4 juillet, le bureau communautaire a rencontré quatre représentants de la majorité municipale pour étudier l'élargissement du bureau communautaire. La Communauté de communes avait fait une proposition de trois vice-présidences. Le maire de Saint-Claude en a souhaité quatre pour son équipe municipale.

Cela portait à douze le nombre de vice-présidents, sans hausse de l'enveloppe des indemnités des élus.

La Loi n'en prévoit que onze, pour une collectivité de la taille de Haut-Jura Saint-Claude, à moins que l'assemblée communautaire, à la majorité qualifiée des deux tiers, ne vote pour un élargissement plus grand.

C'est la proposition qui a été soumise mercredi 6 juillet à l'assemblée communautaire : l'élargissement du bureau à douze vice-présidents.

Vingt-deux conseillers communautaires ont demandé à ce que le vote se fasse à bulletin secret. Vingt-huit voix se sont exprimées en faveur de l'élargissement du bureau communautaire, 26 contre.

Il fallait 37 voix pour obtenir la majorité qualifiée des deux-tiers.

Le Président, Raphaël Perrin, a demandé une suspension de séance pour proposer au maire de Saint-Claude, Jean-Louis Millet :

- de proposer à l'assemblée communautaire un élargissement à onze vice-présidents, un seuil nécessitant la majorité absolue (50% + 1 voix) et de poursuivre les discussions.
- de reporter le débat au prochain conseil communautaire

Les dix-sept représentants de la ville de Saint-Claude ont préféré quitter la salle, en annonçant leur souhait de se retirer du conseil communautaire. Six autres délégués ont également quitté la séance pour marquer leur désapprobation.

Raphaël Perrin, président de la Communauté de communes Haut-Jura Saint-Claude assume le choix du vote à bulletin secret : « *Compte tenu des tensions existant*

depuis deux ans, il paraissait important de ne pas marquer les positions des uns et des autres, au risque de continuer à entretenir un climat conflictuel. Chacun a droit à l'intimité de son vote ». Le choix du vote à bulletin secret avait été défendu avec les mêmes arguments par M. Millet, lors de l'installation du conseil communautaire en avril 2014.

La Communauté de communes Haut-Jura Saint-Claude :

- souligne que le vote de mercredi ne portait que sur les conditions de l'élargissement du bureau communautaire, l'élection des nouveaux vice-président ne devant intervenir qu'en septembre, après échanges et discussions complémentaires sur la répartition de leurs attributions
- considère qu'il ne remet pas en cause le travail de rapprochement engagé avec la Ville de Saint-Claude et regrette la posture prise par la majorité municipale
- rappelle que le résultat du vote de mercredi n'est en rien une exclusion de la Ville de Saint-Claude: une majorité s'est d'ailleurs exprimée pour la proposition présentée. Il s'avère que la majorité absolue était légalement insuffisante
- proposera d'élargir le bureau communautaire à onze vice-présidents, sans hausse de l'enveloppe de l'indemnité des élus

Un conseil communautaire est convoqué lundi 18 juillet 2016, à 18h30, au Conservatoire de musique, à Saint-Claude.

Résultat du vote pour l'élargissement du bureau à 12 vice-présidents

Présents : 42 délégués

Pouvoirs : 12

Exprimés : 54

Pour : 28

Contre : 26

Majorité des 2/3 requise : 37 voix

Le conseil communautaire

Saint-Claude: 22 délégués

Lavans-les-St-Claude et Saint-Lupicin: 4 délégués. Les **25 autres communes** ont 1 délégué.

Le bureau actuel

Président: Raphaël Perrin; **Vice-présidents**:

Jean-Daniel Maire, Jean-François Demarchi, Nadia Lahu, Daniel Monneret, Pierre Gresset, Alain Mouret, Isabelle Heurtier, Jean-Louis David, Jean-Louis Millet.

Membres: Jean-Jacques Baroni, Eliane Grenard, Philippe Passot, Alexandre Stephan.

La Communauté de communes se déclare hors Grand Marché Transatlantique

Les élus communautaires ont voté mercredi soir leur opposition aux accords de libre-échange en cours de négociation entre la Commission européenne, le Canada (AECG) et les Etats Unis (TAFTA), qui visent à instaurer un vaste marché dérégulé : le grand Marché Transatlantique.

Le conseil communautaire a demandé un moratoire sur ces négociations, et la diffusion immédiate des éléments de la négociation. Il refuse « *toute tentative d'affaiblir le cadre réglementaire national ou européen en matière d'environnement, de santé, de protection des travailleurs et des consommateurs* ».